

ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
AU CONCOURS DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL 2^{ème} CLASSE
Spécialités Infirmier – Technicien paramédical
SESSION 2020

Nous, Président du centre de gestion du Doubs,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 84.594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2016.483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017.86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n° 81.317 du 7 avril 1981 modifié, fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 94.163 du 16.02.1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 95.681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2007.196 du 13.02.2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008.512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010.311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique Française,

Vu le décret n° 2013.593 du 05.07.2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013.908 du 10.10.2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2015.1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,

Vu le décret n°2016-1038 du 26 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé,

Vu le décret n°2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le Code du Sport, Titre II, Chapitre 1, disposant en son article L222-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté fixant annuellement la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établi par le Président du centre de gestion du Doubs,

Vu l'arrêté portant organisation d'un concours de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, spécialités infirmier, technicien paramédical, session 2020, en date du 4 novembre 2019,

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté portant organisation d'un concours de cadre de santé paramédical, session 2020, en date du 21 novembre 2019,

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté portant organisation (annule et remplace n° 190680) de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, session 2020, en date du 26 novembre 2019,

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté portant organisation du concours de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe, session 2020, en date du 10 décembre 2019,

Vu l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe, session 2020, en date du 04 mars 2020,

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté portant organisation du concours de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe, session 2020, en date du 10 avril 2020, (report date),

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté portant organisation du concours de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, session 2020, en date du 07/07/2020, (nouvelles dates),

Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury du concours de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, session 2020, en date du 07/07/2020,

Vu l'arrêté modifiant la liste des membres du jury du concours de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, session 2020, en date du 20 juillet 2020,

Vu l'arrêté modifiant la liste des membres du jury du concours de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, session 2020, en date du 16 septembre 2020,

Vu l'arrêté modifiant la liste des membres du jury du concours de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, session 2020, en date du 23 septembre 2020,

Vu l'arrêté modificatif fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, session 2020, en date du 06 octobre 2020,

Vu le procès-verbal d'admission du concours de cadre de santé paramédical, en date du 05 octobre 2020,

Considérant le recensement effectué auprès des centres de gestion coordonnateurs,

Considérant les demandes de conventionnement, pour leur Région ou Interrégion de Dordogne, de Gironde, des Landes, de la région Auvergne Rhône-Alpes, de la Seine et Marne, du centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne, et du centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne,

Considérant les lauréats restant inscrits sur la liste d'aptitude,

Considérant que l'organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 30 janvier 2020 que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale,

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus Covid-19,

Considérant que les rassemblements favorisent la transmission rapide du virus,

ARRETONS

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude du concours de cadre de santé paramédical 2^{ème} classe, faisant suite à la session 2020, fait état des lauréats suivants :

NOMS	Prénoms	Spécialités
ACHARD	Marie-Laure	Technicien paramédical territorial cadre de santé
AUDY	Victoria	Technicien paramédical territorial cadre de santé
AHOYO	Jocelyne	Technicien paramédical territorial cadre de santé
BOISSEAU	Alie	Technicien paramédical territorial cadre de santé
BOUDAILLIEZ	Elisabeth	Infirmier cadre de santé
BOURGEOIS	Marie	Infirmier cadre de santé
BOUSSARD	Celine	Technicien paramédical territorial cadre de santé
BRUGERE	Laure	Technicien paramédical territorial cadre de santé
CAMBIN	Nathalie	Infirmier cadre de santé
CHARBONNIER	Emilie	Infirmier cadre de santé
CHARRETON	Alexia	Technicien paramédical territorial cadre de santé
CUVELIER	Corinne	Infirmier cadre de santé
DELAGE	Muriel	Technicien paramédical territorial cadre de santé
DELSOL PONCHON	Frédérique	Infirmier cadre de santé
DESTIEUX	Lysiane	Infirmier cadre de santé
DUGOUR	Laurent	Technicien paramédical territorial cadre de santé
DRUZ	Lidwine	Infirmier cadre de santé
DUFIX	Aline	Infirmier cadre de santé
ESTIENNE	Thierry	Technicien paramédical territorial cadre de santé
FORMENTEL	Mélanie	Infirmier cadre de santé
FORTE	Sophie	Technicien paramédical territorial cadre de santé
FRAISSE	Florence	Infirmier cadre de santé
GENET	Fabienne	Technicien paramédical territorial cadre de santé
GILLET	Paul-Eric	Technicien paramédical territorial cadre de santé
GUILBAUT	Valérie	Infirmier cadre de santé
HALLE	Audrey	Infirmier cadre de santé
HOLLOCOU	Céline	Infirmier cadre de santé
ISNARD	Delphine	Technicien paramédical territorial cadre de santé
LAFLEUR	Nathalie	Infirmier cadre de santé
LE CORRE	Morgane	Infirmier cadre de santé
LE FLOCH	Sophia	Infirmier cadre de santé
LENTINI	Jean-François	Technicien paramédical territorial cadre de santé
LIBER	Sylvie	Infirmier cadre de santé
LOPES	Isabelle	Technicien paramédical territorial cadre de santé
MAES	Loïc	Technicien paramédical territorial cadre de santé
MANTOUX	Aurélie	Infirmier cadre de santé
MERITET	Nadine	Technicien paramédical territorial cadre de santé
MOREAU	Aurélie	Technicien paramédical territorial cadre de santé
MOULIN	Natacha	Infirmier cadre de santé
PAQUET	Céline	Infirmier cadre de santé
PAYET	Atika	Infirmier cadre de santé

NOMS	Prénoms	Spécialités
PONS	Christophe	Infirmier cadre de santé
POULAIN	Elodie	Infirmier cadre de santé
POULIQUEN	Carine	Infirmier cadre de santé
PRADIER	Aude	Infirmier cadre de santé
RODRIGUES	Candice	Infirmier cadre de santé
SOREAU	Christelle	Infirmier cadre de santé
TAALBI	Saida	Infirmier cadre de santé
TOURNIER	Cyrille	Infirmier cadre de santé
VAUZELLE	Thibaut	Infirmier cadre de santé
WANSCHOOR	Emilie	Infirmier cadre de santé
WENDLANDT	Emilie	Infirmier cadre de santé
ZIANE	Khedidja	Infirmier cadre de santé

Cette liste comprend les lauréats du concours organisé au titre de l'année 2020, ainsi que les lauréats ayant demandé leurs réinscriptions sur la liste d'aptitude en application de l'article 24 du décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013.

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude, pour les lauréats de la session 2020, prendra effet à la date de visa de préfecture du présent arrêté.

La liste d'aptitude est d'une validité nationale de deux ans, renouvelable deux fois, à condition que le lauréat demande, **par écrit**, à être maintenu sur cette liste au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre de gestion du Doubs ainsi que dans les locaux des différents centres de gestion coordonnateurs signataires de la convention d'organisation de ce concours. Ampliation du présent arrêté sera transmise à la préfecture du Doubs.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité.

Fait à Montbéliard, le 12 octobre 2020
Le Président du centre de gestion du Doubs



Pierre MAURY